

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-006

Séance du 07 Janvier 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 23/12/2024
Convocation affichée et diffusée le : 23/12/2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET

M. Jean DA COSTA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de location de la grande salle des fêtes et de la petite salle des fêtes / Habitants et associations - Communes CCDSV

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2022-051 du 04 avril 2022 définissant les nouveaux tarifs de locations des salles municipales et précise qu'il souhaite faire évoluer les tarifs de la grande salle des fêtes aux habitants et associations extérieurs à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Décide des tarifs ci-dessous

Pour la grande salle des fêtes

	Habitants de la commune	Habitants communes CCDSV	Associations communales	Associations communes CCDSV
Tarif location	700€	1300€	<u>1ere location</u> : gratuit <u>2ème location</u> : 250€ <u>A partir de la</u> <u>3ème location</u> : 550€	3.000€
Caution salle/matériel	3000€	3.000€	1.200€	3.000€
Caution ménage	150€	150€	150€	150€
Vidéoprojecteur + sono + écran	<u>Location</u> : + 100€ <u>Caution</u> : 2.000€			

Pour la petite salle des fêtes :

	Habitants de la commune	Habitants communes CCDSV	Associations communales	Associations communes CCDSV
Tarif location	350€	700€	GRATUIT	500€
Caution salle/matériel	1200€	1.200€	500€	500€
Caution ménage	100€	100€	100€	100€

Auvent : Auvent gratuit avec caution pour la bâche à 100 €

- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir toutes les sommes liées aux locations
- Rappelle que les chèques de location doivent être un nom du titulaire du contrat de location et que dans le cas où le « locataire » n'aurait pas de chéquier il conviendra de fournir « un chèque de banque »
- Dit que ces nouvelles dispositions s'appliqueront à toutes nouvelles location conclues dès que la délibération sera exécutoire
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie

Ainsi fait et délibéré le 07 janvier 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of St-Didier-des-Français. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-DIDIER-DES-FRANCAIS' and '101 (An)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance
Jean DA COSTA

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean Da Costa.